

PREVENTION COVID

PROTOCOLE D'UTILISATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

Vu le mail de M le sous-préfet en date du 28/08/2020, le protocole suivant s'applique aux bâtiments communaux de la commune jusqu'à nouvel ordre pour : salle des fêtes, salle multi activités, stade, vestiaires, tribunes,:

Salle des fêtes	Salle multi activités	Vestiaires du stade	Tribunes du stade	Stade
<p>Limitée à 50 places assises en respectant les mesures de distanciation physique.</p> <p>L'organisateur devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fournir du gel hydroalcoolique pour le lavage des mains, s'il ne peut pas utiliser de l'eau et du savon ✓ Désinfecter le sol et les matériels utilisés avec du produit et des lingettes fournis par la collectivité. <p>Il est responsable de la bonne application de ces mesures.</p>	<p>Limitée à 5 places assises</p> <p>L'organisateur devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fournir du gel hydroalcoolique pour le lavage des mains, s'il ne peut pas utiliser de l'eau et du savon ✓ Désinfecter le sol et les matériels utilisés avec du produit et des lingettes fournis par la collectivité. <p>Il est responsable de la bonne application de ces mesures.</p>	<p>Ils seront fermés jusqu'à nouvel ordre :</p> <p>Sauf sur application du protocole sanitaire produit par la Fédération de Football. Le club s'engage à appliquer, sous sa seule responsabilité ce protocole.</p>	<p>1 m de distance à respecter</p> <p>Port du masque obligatoire.</p>	<p>1 m de distance à respecter</p> <p>Port du masque obligatoire autour de la main courante</p> <p>Buvette : à l'extérieur uniquement et sous respect des gestes barrières.</p> <p>L'organisateur est responsable de la bonne application de ces mesures.</p>

REGROUPEMENTS PRIVÉS : La location à titre privée est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

MANIFESTATIONS PUBLIQUES : Les réunions des syndicats et conseils municipaux pourront avoir lieu dans la salle des fêtes, en respectant les gestes barrières, et selon les indications ci-dessus.

ASSOCIATIONS : les assemblées générales des associations, les activités GYMNASTIQUE ET COUTURE pourront avoir lieu dans le respect des gestes barrières.

TOUTES ORGANISATIONS DE LOTOS, BELOTE, JEUX DE SOCIETE, DANSE... ETC SONT INTERDITES.